



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 34396

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention M. le ministre de la culture et de la communication sur le peu d'émissions sous-titrées pour les sourds et les malentendants qu'offrent les chaînes de télévision publiques. En effet, de nombreux sourds et malentendants ne comprennent pas pourquoi ils sont dans l'incapacité de suivre leurs émissions préférées en raison de leur handicap, alors que de nombreux pays européens proposent un sous-titrage quasi systématique d'un grand nombre d'émissions et de programmes télévisés. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser s'il entend demander aux chaînes de télévision publiques de prévoir davantage d'émissions sous-titrées pour les sourds et malentendants dans leur programmation.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur le sous-titrage des émissions diffusées sur les chaînes de télévision publiques. L'adaptation des programmes de télévision aux personnes sourdes et malentendantes constitue un objectif prioritaire du Gouvernement, dans la ligne définie par le Président de la République qui a fait de l'action en faveur des personnes handicapées l'une des priorités de son mandat. M. Jacques Charpillon, inspecteur général de l'administration des affaires culturelles, avait effectué une mission d'étude destinée à évaluer les possibilités techniques et financières d'adaptation de l'ensemble des programmes télévisés aux attentes des personnes sourdes et malentendantes. Le rapport a été remis en novembre 2002. Au vu de ce rapport, la société France Télévisions a été invitée à mettre en oeuvre un plan de rattrapage, qui permettra la diffusion sous-titrée de la moitié des programmes des chaînes qu'elle édite à la fin de l'année 2006. En 2003, il était prévu que le service public de la télévision procéderait au sous-titrage de 15 % de son volume horaire. Les premiers chiffres communiqués par le groupe public pour cette période permettent toutefois de penser que les résultats auront dépassé l'objectif, puisque les trois chaînes du groupe France Télévisions totaliseraient près de 5 323 heures de programmes sous-titrés, soit 25 % de leur offre totale. Le ministre assure l'honorable parlementaire qu'il veillera à la bonne réalisation, par France Télévisions, du plan de rattrapage ainsi défini.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34396

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2004, page 1320

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4463